

**CHOISISSEZ LES PLACEMENTS
QUI VOUS CONVIENNENT**

\$

%\$

327 8154 6009345678912\$



Votre stratégie de placement	4
1 Prenez connaissance de la terminologie et des caractéristiques liées aux différents types de placement	5
Les caractéristiques de chaque placement	6
Les types de revenus de placement	7
Les principaux types de placement	7
<i>Titres à revenu fixe</i>	9
<i>Titres de participation</i>	11
<i>Titres de fonds de placement</i>	12
<i>Sociétés en commandite</i>	14
<i>Fiducies de revenu</i>	14
<i>Produits dérivés</i>	15
2 Déterminez votre tolérance au risque	18
3 Établissez vos objectifs de placement	21
4 Choisissez vos placements	23
Diversifiez vos placements	23
Choisissez la bonne répartition d'actifs	24
Tenez compte des frais, des charges fiscales et de l'inflation	24
5 Quelques recommandations	25

Note: La forme masculine utilisée dans cette brochure désigne aussi bien les femmes que les hommes.

L'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques) et distribution de produits et services financiers.

But de la brochure

La présente brochure vous permettra de mettre à jour vos connaissances en matière d'investissement et de prendre conscience de votre tolérance au risque en comparant les différents types de placement disponibles sur le marché.

Il vous sera ainsi plus facile de faire correspondre vos objectifs de vie avec une stratégie de placement cohérente qui comportera des objectifs d'investissement réalistes.

L'Autorité des marchés financiers vous propose cette brochure à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

VOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT

Il est tout à fait naturel de vouloir faire fructifier les sommes d'argent que vous avez réussi à économiser.

L'univers des placements est complexe : on y retrouve notamment des actions, des obligations, des organismes de placement collectif (OPC)¹ et même des produits dérivés.

Par où commencer ? Comment s'initier aux règles de l'investissement ?

► AVANT D'INVESTIR, VOUS DEVRIEZ ÊTRE AU FAIT DE VOTRE SITUATION FINANCIÈRE. À CET EFFET, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER NOTRE BROCHURE *FAITES LE POINT SUR VOTRE SITUATION FINANCIÈRE*.

De nombreuses personnes ignorent comment mettre au point une stratégie de placement qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs financiers.

Avant de commencer à investir, déterminez pourquoi vous voulez le faire. Cela vous paraît évident ? À vrai dire, plusieurs personnes ne savent pas pourquoi elles investissent. Voulez-vous prendre votre retraite à 55 ans ? Désirez-vous investir pour payer les études de vos enfants ? Ou encore mettre de l'argent de côté pour acheter une première maison ?

Prenez le temps d'établir vos objectifs de vie. Vous déterminerez ainsi plus facilement vos objectifs d'investissement et pourrez élaborer une stratégie de placement qui vous convient.

Voici les étapes à franchir avant d'investir :

1. Prenez connaissance de la terminologie et des caractéristiques liées aux différents types de placement disponibles sur le marché.
2. Déterminez votre tolérance au risque.
3. Identifiez vos objectifs de placement.
4. Choisissez vos placements.

Une fois ces étapes franchies, vous pourrez investir dans les types de placement qui vous conviennent.

Afin de vous guider dans cet exercice, chacune de ces étapes fait l'objet d'une section de la présente brochure.

1. Les OPC sont parfois appelés fonds communs de placement dans le langage courant.

SITUATION**Édith**
travailleuse autonome

Édith est travailleuse autonome. Après ses études en hôtellerie, elle a mis sur pied un service de traiteur et prépare des buffets pour des groupes de 20 à 50 personnes.

Après avoir eu du succès avec les particuliers, elle a ciblé les réunions et les fêtes de bureau. Elle envisage de se trouver un associé qui s'occuperait des activités de divertissement durant ces fêtes.

Après des débuts plutôt modestes, les revenus provenant de son travail sont de plus en plus stables. Âgée de 34 ans, elle ne s'est jamais intéressée aux placements et à la finance. Pour l'instant, elle place l'argent qu'elle a économisé dans un compte d'épargne et dans des certificats de dépôt. On lui a dit qu'il existe d'autres types de placement qui comportent un meilleur potentiel de rendement.

Mère monoparentale d'un garçon de 6 ans, elle croit qu'il est temps de s'occuper davantage de ses finances pour son avenir et celui de son fils. De plus, elle désire planifier sa retraite.

Elle porte dorénavant une oreille attentive aux publicités des institutions financières qui vantent les mérites de leurs produits de placement. Pour l'instant, elle avoue son ignorance par rapport à tout ce jargon.

1

PRENEZ CONNAISSANCE DE LA TERMINOLOGIE ET DES CARACTÉRISTIQUES LIÉES AUX DIFFÉRENTS TYPES DE PLACEMENT

Avant d'investir vos économies, vous avez tout intérêt à mesurer vos connaissances dans le domaine du placement.

Si vous connaissez peu de choses sur les placements, prenez le temps de vous familiariser avec leurs caractéristiques et la terminologie utilisée dans ce domaine.

Les caractéristiques de chaque placement

Vous devez connaître les trois grandes caractéristiques de chaque placement :

- le rendement espéré ;
- la liquidité ;
- le risque.

Le rendement espéré

Le rendement espéré représente le gain que vous prévoyez retirer de votre placement. Le rendement obtenu peut différer de manière importante du rendement espéré.

La liquidité

La liquidité d'un placement correspond à sa capacité d'être transformé en espèces rapidement et à un coût peu élevé. La monnaie est l'actif le plus liquide.

Le risque

Le risque désigne le degré d'incertitude lié au rendement espéré d'un placement. Il représente la possibilité d'obtenir un rendement plus bas que prévu ou encore de perdre une partie ou la totalité des sommes placées, et peut-être davantage. Chaque placement comporte donc un certain degré de risque.

Pour définir le niveau de risque, nous utilisons dans cette brochure la terminologie suivante :

Risque très faible

Les placements pour lesquels il est pratiquement impossible de perdre la mise initiale (capital) ont un degré de risque très faible. Ils sont émis et garantis par le gouvernement ou encore garantis par une assurance-dépôts, par exemple le Fonds d'assurance-dépôts de l'Autorité.

Risque faible

Les placements qui sont garantis en totalité ou en partie par l'émetteur (celui qui utilisera le capital) ont un degré de risque faible. Il pourrait également s'agir de titres émis par une société qui jouit d'une solide réputation et dont les rendements ont peu fluctué au cours des dernières années.

Risque moyen

Le degré de risque est moyen pour des placements dont la valeur peut fluctuer dans le temps et pour lesquels il est possible de perdre en partie ou même en totalité la mise initiale.

Risque élevé

Les placements dont la valeur peut fluctuer de manière considérable sont à risque élevé. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre son capital et même davantage.

Les types de revenus de placement

Il y a trois types de revenus que vous pouvez retirer de vos placements :

Intérêts

Montant que doit verser un emprunteur à un investisseur en retour de la somme qui a été prêtée.

Dividendes

Partie du bénéfice qu'une société distribue à ses actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Gain (ou perte) en capital

Gain (ou perte) résultant de la disposition d'un investissement à un coût supérieur (ou inférieur) à celui de son acquisition.

Les principaux types de placement

SITUATION

Édith
parle à ses voisins...

Édith mentionne à ses voisins, Jean-Charles et Martine, qu'elle songe à investir pour faire fructifier son argent et assurer un meilleur avenir à son fils.

Jean-Charles, qui entreprend sa carrière d'ingénieur, ne jure que par les actions de sociétés en croissance, la seule façon selon lui « de faire de l'argent ».

Pour sa part, Martine s'approche de l'âge de la retraite. Elle a choisi d'investir dans des obligations du gouvernement et autres placements qu'elle considère comme sûrs, car elle ne peut prendre le risque que la valeur de ses placements diminue à la veille de sa retraite.

Édith a vu beaucoup de publicités sur les organismes de placement collectif au cours des dernières semaines. Elle se promet de démêler le tout.

De nombreux instruments de placement sont disponibles sur le marché. L'investisseur qui, comme Jean-Charles, recherche des placements dont le potentiel de rendement est élevé doit s'attendre à assumer plus de risque qu'un investisseur qui recherche la sécurité.

La grille suivante peut vous aider à évaluer vos connaissances en matière de placement.

J'évalue ma connaissance des produits financiers

PRODUITS FINANCIERS	JE NE CONNAIS PAS OU PEU	JE CONNAIS PLUTÔT BIEN	JE CONNAIS TRÈS BIEN
Bons du Trésor			
Certificats de placement garanti			
Obligations d'épargne			
Obligations			
Actions ordinaires			
Actions privilégiées			
Organismes de placement collectif			
Fonds distincts			
Fonds de travailleurs et autres fonds similaires			
Parts de sociétés en commandite			
Parts de fiducies de revenu			
Options			
Contrats à terme			

Voici, sous forme de tableaux, les principaux types de placement que l'on trouve sur le marché, incluant leurs caractéristiques principales en matière de rendement, de liquidité et de risque. *Prenez note que la qualification du risque est fournie à titre indicatif.*

	BONS DU TRÉSOR	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
▼ Titres à revenu fixe	<p>Émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.</p> <p>Prêt consenti par l'épargnant au gouvernement émetteur.</p> <p>Vendus en grosses coupures, à partir de 1 000 \$.</p> <p>L'échéance est d'au plus un an.</p>	<p>Différence entre le prix d'achat et la valeur du bon à l'échéance, par exemple 990 \$ pour une valeur à l'échéance de 1 000 \$.</p>	<p>Les détenteurs peuvent généralement les revendre rapidement avant échéance par l'entremise de courtiers en valeurs mobilières.</p>	<p>Très faible.</p> <p>Ils sont garantis par les gouvernements qui les émettent.</p>
	CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (CPG)			
	<p>Émis par les institutions financières.</p> <p>Prêt consenti par l'épargnant à l'émetteur.</p> <p>L'échéance varie entre trente jours et dix ans.</p>	<p>Rapportent un taux d'intérêt fixe à l'échéance, bien que le rendement de certains CPG puisse fluctuer en fonction de la performance d'un indice, comme un indice boursier (CPG indiciel).</p>	<p>La plupart doivent être conservés jusqu'à l'échéance, mais certains comportent des privilèges restreints de remboursement par anticipation.</p>	<p>Très faible.</p> <p>Règle générale, ils sont garantis par l'émetteur. Le capital peut aussi être assuré, en cas de faillite de l'émetteur, par une assurance-dépôts (certaines restrictions s'appliquent²). Pour les CPG indiciels, il peut ou non y avoir une garantie.</p>

2. Par exemple, les CPG dont l'échéance est de plus de cinq ans et qui sont non rachetables, ne sont pas couverts par l'assurance-dépôts. Vous pouvez consulter sur le site Web de l'Autorité le dépliant intitulé *Vos dépôts sont protégés, c'est garanti!*.

	OBLIGATIONS D'ÉPARGNE	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
<p>▼</p> <p>Titres à revenu fixe (suite)</p>	<p>▼</p> <p>Émises par le gouvernement fédéral ainsi que celui de certaines provinces.</p> <p>Prêt consenti par l'épargnant au gouvernement émetteur.</p> <p>Échéance de un an ou plus.</p>	<p>▼</p> <p>Versement d'intérêts.</p> <p>La plupart de ces obligations garantissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un taux de rendement annuel fixe jusqu'à l'échéance, <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • un taux de rendement minimal qui peut être majoré par l'émetteur si les conditions du marché changent. 	<p>▼</p> <p>Généralement non transférables d'un acheteur à un autre.</p> <p>Selon le cas, elles peuvent être remboursées en tout temps, à intervalles précis ou à l'échéance seulement.</p>	<p>▼</p> <p>Très faible.</p> <p>Elles sont garanties par les gouvernements qui les émettent.</p>
	<p>OBLIGATIONS</p>			
	<p>▼</p> <p>Émises par les gouvernements et les sociétés.</p> <p>Prêt consenti par l'investisseur à l'émetteur.</p> <p>L'émetteur promet en général de payer à une certaine fréquence un taux d'intérêt fixe à l'acheteur et de rembourser une somme prédéterminée à l'échéance, soit habituellement une valeur nominale de 1 000 \$.</p> <p>L'échéance est généralement de un an à trente ans.</p>	<p>▼</p> <p>Sous forme d'intérêts ou de gain (perte) en capital réalisé à l'échéance ou lors de la vente.</p> <p>La valeur varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt et de l'évaluation de crédit de l'émetteur³. Si l'obligation est conservée jusqu'à l'échéance, l'acheteur recevra le rendement prévu lors de l'achat.</p>	<p>▼</p> <p>Vendues par l'entremise de courtiers. Il peut n'exister aucun marché si l'émetteur éprouve des difficultés financières.</p> <p>Se négocient normalement sur les marchés hors cote⁴.</p>	<p>▼</p> <p>Faible à élevé.</p> <p>Une hausse des taux d'intérêt ou des difficultés financières de l'émetteur entraînera une baisse de la valeur des obligations.</p> <p>Droit à une part de l'actif restant de la société si elle est dissoute (priorité sur les détenteurs d'actions).</p>

3. Des organismes indépendants évaluent la qualité de certains titres d'emprunt.

4. Marché hors cote: marché où se négocient des titres qui ne sont pas inscrits à la Bourse. C'est un marché entre courtiers.

	ACTIONS ORDINAIRES	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
Titres de participation	<p>Émises par les sociétés.</p> <p>L'investisseur détient une part de propriété dans une société.</p> <p>Règle générale avec droit de vote.</p> <p>Aucune échéance.</p>	<p>Sous forme de dividendes et de gain (perte) en capital.</p>	<p>Se négocient normalement en Bourse ou sur les marchés hors cote.</p>	<p>Moyen à élevé.</p> <p>La valeur peut augmenter ou diminuer considérablement.</p> <p>Droit à une part de l'actif restant de la société si elle est dissoute.</p>
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES			
	<p>Émises par les sociétés.</p> <p>L'investisseur détient une part de propriété dans une société.</p> <p>Priorité sur les actionnaires ordinaires pour les dividendes.</p> <p>Règle générale sans droit de vote.</p> <p>La plupart de ces actions n'ont aucune échéance, mais certaines peuvent être rachetées au gré de l'émetteur.</p>	<p>Surtout par des dividendes fixes. Gain (perte) en capital possible.</p> <p>Valeur liée à la fluctuation des taux d'intérêt et aux bénéfices de la société.</p>	<p>Se négocient normalement en Bourse ou sur les marchés hors cote.</p>	<p>Moyen à élevé.</p> <p>La suspension des dividendes en cas de difficultés financières ou une hausse des taux d'intérêt peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'action.</p> <p>Droit à une part de l'actif restant de la société si elle est dissoute, en priorité sur les actions ordinaires.</p>

	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE	
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)				
Titres de fonds de placement	<p>Constitués des sommes mises en commun par des investisseurs et gérées pour leur compte par un gestionnaire. Ce dernier investit l'argent dans divers types de placement en fonction de l'objectif de l'OPC.</p> <p>La plupart du temps, l'investisseur achète des parts pour des OPC constitués sous forme de fiducie. Dans certains cas, il s'agit plutôt d'actions pour des OPC constitués sous forme de société.</p> <p>Aucune échéance.</p>	<p>Sous forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de dividendes ; • d'intérêts ; • de gain (perte) en capital réalisé par l'OPC ou lors de la vente des parts ou des actions par l'investisseur. 	<p>Ne se négocient pas en Bourse.</p> <p>Règle générale, rachetables en tout temps auprès de l'émetteur.</p>	<p>Faible à élevé.</p> <p>Dépend des placements dans lesquels l'OPC investit, par exemple des obligations, des actions, etc.</p> <p>La plupart des OPC ne sont pas garantis⁵.</p>
FONDS DISTINCTS				
	<p>Émis par les assureurs.</p> <p>Produit qui allie des placements typiques d'un OPC à la protection d'une police d'assurance.</p> <p>Éléments d'actif détenus par un assureur « séparément » de ses autres éléments d'actif, d'où l'appellation « fonds distincts ».</p>	<p>Semblable aux OPC.</p>	<p>Semblable aux OPC.</p> <p>Règle générale, l'échéance est de dix ans. Ils peuvent être renouvelables à l'échéance ; l'âge du rentier est toutefois pris en considération.</p>	<p>Faible à moyen.</p> <p>Dépend des placements dans lesquels le fonds investit.</p> <p>Les contrats individuels de fonds distincts offrent une garantie qui protège, à la date d'échéance, un minimum de 75 % du montant investi. De plus, les assureurs offrent généralement une garantie au décès.</p>

5. Il existe des OPC « protégés » qui garantissent qu'à une date ultérieure, par exemple dans cinq ans, l'investisseur pourra récupérer au moins le capital investi.

	FONDS DE TRAVAILLEURS ET AUTRES FONDS SIMILAIRES	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
<p>▼</p> <p>Titres de fonds de placement (suite)</p>	<p>▼</p> <p>Émis par un regroupement de travailleurs ou par une institution financière.</p> <p>L'investisseur achète des actions ordinaires du fonds.</p> <p>Procurent des avantages fiscaux aux investisseurs.</p> <p>Un des objectifs est de créer ou de maintenir des emplois.</p>	<p>▼</p> <p>Surtout sous forme de gain (perte) en capital.</p> <p>Dépend de la performance des actifs dans le fonds et des avantages fiscaux.</p>	<p>▼</p> <p>Certains fonds ne sont rachetables qu'à la retraite, sous réserve de certaines exceptions. Les principales exceptions sont : l'achat d'une propriété, le retour aux études, la perte d'emploi ou la création d'une entreprise, une invalidité ou une maladie en phase terminale.</p> <p>Il existe aussi sur le marché un autre type de fonds qui est rachetable après un nombre d'années prédéterminé, à moins que l'investisseur réponde à certains critères, par exemple, le décès, l'invalidité ou une maladie en phase terminale.</p>	<p>▼</p> <p>Moyen à élevé.</p> <p>Investissent une certaine proportion de leurs actifs dans des entreprises qui démarrent ou des PME.</p>

	PARTS DE SOCIÉTÉS EN COMMANDITE	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
Sociétés en commandite	<p>Émises par une société de personnes.</p> <p>Un « commandité » gère la société et des commanditaires fournissent le capital.</p> <p>Responsabilité des commanditaires limitée à leur mise de fonds.</p> <p>Procurer souvent des avantages fiscaux qui peuvent se transférer de la société aux commanditaires.</p>	<p>Sous forme de dividendes ou gain (perte) en capital.</p> <p>Dépend de la rentabilité de la société et des avantages fiscaux offerts aux investisseurs.</p>	<p>Aucun marché organisé pour la revente de ces titres.</p> <p>Peuvent comporter des restrictions en matière de revente.</p>	<p>Moyen à élevé.</p> <p>Dépend de la nature des activités de la société.</p> <p>Type de placement pouvant convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.</p> <p>Les avantages fiscaux peuvent être annulés.</p> <p>Si la société est dissoute, l'actif restant après le remboursement de toutes les dettes est distribué aux commanditaires.</p>

	PARTS DE FIDUCIES DE REVENU	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE
Fiducies de revenu	<p>Émises par une fiducie qui détient une ou plusieurs sociétés.</p> <p>Les principales catégories de fiducies de revenu sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les fiducies commerciales ; • les fiducies de placement immobilier ; • les fiducies de ressources ; • les fiducies de services publics. <p>De nombreuses fiducies sont conçues pour procurer des avantages fiscaux aux investisseurs.</p>	<p>Sous forme de revenus, de redevances ou de gain (perte) en capital.</p> <p>Dépend des bénéfices d'exploitation des sociétés détenues par la fiducie et des avantages fiscaux.</p>	<p>Certaines parts de fiducie sont cotées en Bourse.</p> <p>Possible qu'il n'existe aucun marché organisé pour certaines fiducies.</p>	<p>Moyen à élevé.</p> <p>Certaines fiducies sont liées à des ressources non renouvelables. La durée de vie des ressources peut être difficile à évaluer avec précision.</p> <p>Type de placement pouvant convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.</p> <p>Les avantages fiscaux peuvent être annulés.</p>

	RENDEMENT	LIQUIDITÉ	RISQUE	
<p>OPTIONS</p> <p>▼</p> <p>Produits dérivés</p>	<p>▼</p> <p>Instruments financiers qui confèrent au détenteur le droit d'acheter⁶ (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un élément d'actif à un prix déterminé pour une période de temps déterminée. L'actif sous-jacent peut être une action, une marchandise, une monnaie ou un indice (comme un indice boursier).</p>	<p>▼</p> <p>Si l'option est exercée, le rendement dépendra du prix de l'élément d'actif, du prix d'exercice et du prix de l'option.</p> <p>Si l'option est vendue avant échéance, sa valeur dépendra du temps à écouler avant son échéance, de son prix d'exercice et de la valeur actuelle ou prévue de l'élément d'actif.</p> <p>Si elle n'est pas exercée à l'échéance, sa valeur devient nulle.</p>	<p>▼</p> <p>Se négocient habituellement en Bourse. Le détenteur peut alors exercer l'option, l'utiliser pour acheter (ou vendre) l'élément d'actif sous-jacent ou ne pas l'utiliser.</p> <p>Celles qui ne se négocient pas en Bourse peuvent être transférables ou non.</p>	<p>▼</p> <p>Moyen à élevé.</p> <p>Dépend de l'utilisation qui en est faite, c'est-à-dire aux fins de couverture ou de spéculation. (<i>Couverture: pour se protéger d'une hausse ou d'une baisse de prix du bien sous-jacent</i>)</p> <p>Type de placement pouvant convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.</p>
	<p>CONTRATS À TERME</p>			
	<p>▼</p> <p>Ententes en vertu desquelles le vendeur accepte de livrer à l'acheteur une quantité précise d'un élément d'actif (ex. marchandise) à un prix déterminé, à une date précise.</p> <p>Se négocient sur une variété de biens (grain, viande, etc.) et de produits financiers (indices boursiers, obligations, actions ordinaires).</p> <p>À l'échéance, le contrat doit être respecté.</p>	<p>▼</p> <p>Semblable aux options.</p>	<p>▼</p> <p>Tous les contrats à terme ne se négocient pas en Bourse.</p> <p>Certains contrats (à livrer) se négocient sur les marchés hors cote (peu liquides).</p> <p>La liquidité varie selon le bien sous-jacent.</p>	<p>▼</p> <p>Semblable aux options.</p>

6. La Corporation canadienne de compensation des dérivés agit à titre d'acheteur auprès du vendeur et de vendeur face à l'acheteur pour les produits dérivés sur actions, obligations et indices inscrits en Bourse. Les produits hors Bourse, comme les régimes d'options d'achat d'actions qu'octroient certaines sociétés à leurs employés à titre de rémunération, sont émis par les sociétés elles-mêmes.

▼
En résumé

TYPES DE PLACEMENT	NIVEAU DE RISQUE
Bons du Trésor	Très faible
Certificats de placement garanti (CPG)	Très faible
Obligations d'épargne	Très faible
Obligations	Faible à élevé
Actions ordinaires	Moyen à élevé
Actions privilégiées	Moyen à élevé
Organismes de placement collectif	Faible à élevé
Fonds distincts	Faible à moyen
Fonds de travailleurs et autres fonds similaires	Moyen à élevé
Parts de sociétés en commandite	Moyen à élevé
Parts de fiducies de revenu	Moyen à élevé
Options	Moyen à élevé
Contrats à terme	Moyen à élevé

À la suite de la lecture des tableaux précédents, réévaluez votre connaissance des produits financiers.

	PRODUITS FINANCIERS	S'EST PEU AMÉLIORÉE	S'EST AMÉLIORÉE	S'EST BEAUCOUP AMÉLIORÉE
▼	▼	▼	▼	▼
▼ Ma connaissance des produits financiers...	Bons du Trésor			
	Certificats de placement garanti			
	Obligations d'épargne			
	Obligations			
	Actions ordinaires			
	Actions privilégiées			
	Organismes de placement collectif			
	Fonds distincts			
	Fonds de travailleurs et autres fonds similaires			
	Parts de sociétés en commandite			
	Parts de fiducies de revenu			
	Options			
	Contrats à terme			

DÉTERMINEZ VOTRE TOLÉRANCE AU RISQUE

SITUATION

Édith
s'informe davantage...

Édith continue à discuter avec son entourage de la possibilité d'investir. Fernand, le mari de sa sœur Isabelle, affirme avoir investi 50 000 \$ pour acquérir des parts d'une société en commandite qui développe des sources d'énergie alternatives. Selon Fernand, « c'est une affaire sûre qui va rapporter gros, au moins 25 % par année, c'est garanti ».

Fernand songe même à emprunter pour investir davantage. Pour sa part, Isabelle paraît inquiète et sceptique. Elle avoue d'emblée qu'elle dormirait mieux si les 50 000 \$ étaient déposés dans un compte d'épargne ou investis dans des obligations d'épargne.

Édith est consciente qu'elle doit recueillir plus d'information.

La peur n'est jamais bonne conseillère. Votre stratégie de placement doit être conçue en fonction de la tolérance que vous avez par rapport au risque que représentent les divers types de produits financiers : c'est ce qu'on appelle votre tolérance au risque.

Un des principes de base dans le domaine du placement est qu'il existe une relation directe entre le rendement espéré et le risque : « règle générale, plus le rendement espéré est élevé, plus le risque est élevé ».

Avant d'élaborer votre stratégie d'investissement, vous devez donc vous interroger sur le degré de risque que vous êtes en mesure d'assumer.

Trois facteurs sont déterminants dans l'évaluation de votre tolérance au risque :

- l'horizon de placement ;
- les besoins en liquidités ;
- le facteur émotionnel.

L'horizon de placement

Il s'agit de la période que vous vous êtes fixée pour atteindre vos objectifs financiers. Par exemple, si vous avez 25 ans et que votre objectif est de prendre votre retraite à 65 ans, votre horizon de placement est de 40 ans.

Le temps que vous vous accordez pour atteindre vos objectifs financiers est déterminant. Vous devez aussi vous donner du temps pour combler toute perte que vous pourriez subir sur certains placements que vous aurez faits.

Ceux qui choisissent un horizon éloigné auront plus de temps pour compenser les revers causés par les fluctuations périodiques de la valeur de leurs placements.

Les besoins en liquidités

Il s'agit de votre degré de dépendance envers vos placements pour combler vos besoins financiers courants, par exemple, l'épicerie, une réparation à votre maison ou à votre automobile, ou des frais médicaux.

Les investisseurs qui comptent sur leurs placements pour régler leurs frais de subsistance auront nettement plus de difficulté à assumer des pertes éventuelles.

Le facteur émotionnel

Votre réaction par rapport au risque et aux fluctuations de la valeur de vos placements est un facteur important à considérer.

Certaines personnes ne s'inquiètent guère des hauts et des bas du marché, alors que d'autres en perdent littéralement le sommeil.

- LA TOLÉRANCE AU RISQUE VARIE D'UNE PERSONNE À L'AUTRE. VOUS NE DEVRIEZ JAMAIS VOUS SENTIR OBLIGÉ DE PRENDRE PLUS DE RISQUE QUE CE QUE VOUS ÊTES EN MESURE D'ASSUMER.

Rappelez-vous cependant que le dicton « qui ne risque rien n'a rien » peut aussi s'avérer juste. Règle générale, vous ne pouvez espérer obtenir un rendement très élevé sans prendre des risques.

Pour éviter une déception, la première règle à mettre en pratique dans le choix de vos placements est simple. Il vaut mieux exclure d'emblée les produits ou les stratégies de placement dont vous ne connaissez pas les répercussions possibles. Si vous avez des questions à propos d'un placement qui vous est recommandé, demandez conseil à une personne qui s'y connaît avant de prendre une décision.

Évaluez-vous !

Répondez aux 10 questions suivantes. Elles vous aideront à déterminer votre tolérance au risque.

	ÉNONCÉ	VOTRE CHOIX	
<p>▼</p> <p>J'évalue ma tolérance au risque</p> <p>Note : Ce test n'a pas de valeur scientifique, mais il peut vous aider à évaluer votre niveau de tolérance au risque en matière de placement.</p>	<p>▼</p> <p>1. La probabilité de devoir retirer une partie importante de mes placements avant les échéances prévues pour combler des besoins financiers quotidiens est la suivante :</p>	<p>Faible (moins de 10%)</p> <p>Moyenne (de 10 à 25%)</p> <p>Élevée (plus de 25%)</p>	<p>..... A <input type="checkbox"/></p> <p>..... B <input type="checkbox"/></p> <p>..... C <input type="checkbox"/></p>
	<p>2. Si les sources de revenus de ma famille étaient incertaines, je serais :</p>	<p>Très à l'aise</p> <p>Plus ou moins à l'aise</p> <p>Très préoccupé</p>	<p>..... A <input type="checkbox"/></p> <p>..... B <input type="checkbox"/></p> <p>..... C <input type="checkbox"/></p>

▼
**J'évalue ma tolérance
 au risque**
 (suite)

ÉNONCÉ	VOTRE CHOIX
3. J'ai 1 000 \$ à investir sur une période d'une année. Je préfère le scénario :	Scénario A A <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a 10 % de chances que le montant soit réduit à 500 \$ • Il y a 80 % de chances que le montant augmente à 1 050 \$ • Il y a 10 % de chances que le montant augmente à 1 600 \$ Scénario B B <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • 1 000 \$ (50 % de chances) • 1 050 \$ (25 % de chances) • 1 150 \$ (25 % de chances) Scénario C C <input type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none"> • 1 050 \$ (100 % de chances)
4. Je serais rassuré de pouvoir accéder rapidement, en cas d'urgence, à un montant équivalant à :	1 mois de salaire ou moins A <input type="checkbox"/> Entre 1 et 3 mois de salaire B <input type="checkbox"/> Plus de 3 mois de salaire C <input type="checkbox"/>
5. Je serais très mal à l'aise si, au cours d'une année, la valeur de l'ensemble de mon portefeuille de placements diminuait de :	Plus de 20 % A <input type="checkbox"/> 5 à 20 % B <input type="checkbox"/> 1 à 5 % C <input type="checkbox"/>
6. La baisse de valeur (même temporaire) la plus importante que je serais prêt à accepter en tout temps pour la totalité de mon portefeuille de placements est la suivante :	Plus de 20 % A <input type="checkbox"/> 5 à 20 % B <input type="checkbox"/> 1 à 5 % C <input type="checkbox"/>
7. Préserver mon capital :	N'est pas une priorité A <input type="checkbox"/> Est plutôt important B <input type="checkbox"/> Est très important C <input type="checkbox"/>
8. Obtenir des revenus réguliers sur mes placements :	N'est pas une priorité A <input type="checkbox"/> Est plutôt important B <input type="checkbox"/> Est très important C <input type="checkbox"/>
9. J'aime investir dans des types de placement considérés comme risqués :	Souvent A <input type="checkbox"/> De temps en temps B <input type="checkbox"/> Jamais C <input type="checkbox"/>
10. Pour moi, un billet de loterie, c'est :	Un placement qui sera rentable un jour ou l'autre A <input type="checkbox"/> Une chance de gagner gros B <input type="checkbox"/> De l'argent perdu C <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats

Pour chaque réponse A, accordez-vous 1 point.

Pour chaque réponse B, 2 points.

Pour chaque réponse C, 3 points.

Vous avez 10 points.

Vous aimez vraiment prendre des risques. Assurez-vous que votre santé financière ne soit pas trop affectée par une baisse subite de la valeur de vos placements.

Votre résultat se situe entre 11 et 29 points.

Plus vous vous rapprochez de 11 points, plus vous tolérez bien le risque financier. Vos placements sont probablement concentrés dans des titres qui combinent risque et possibilité de rendement important.

Plus vous vous rapprochez de 29 points, plus vous êtes prudent en matière de finance. Vous préférez probablement les placements dont le risque est plus faible, ce qui implique souvent un rendement inférieur. Assurez-vous que vos placements reflètent bien vos préoccupations.

Vous avez 30 points.

Le risque, ce n'est pas pour vous ! Vos placements devraient être concentrés dans des titres qui permettent une grande sécurité du capital et qui assurent des revenus de placement.

- ▶ EMPRUNTER DE L'ARGENT DANS LE BUT D'INVESTIR AMPLIFIE À LA FOIS LES GAINS POTENTIELS ET LES PERTES ÉVENTUELLES DE TOUT PLACEMENT. L'INVESTISSEMENT PAR EMPRUNT DEVRAIT ÊTRE ENVISAGÉ AVEC PRUDENCE. SI VOUS SONGEZ À EMPRUNTER DE L'ARGENT DANS LE BUT D'INVESTIR, ASSUREZ-VOUS DE BIEN MESURER LE RISQUE QUE CELA COMPORTE.

3

ÉTABLISSEZ VOS OBJECTIFS DE PLACEMENT

Comme dit le proverbe : « l'argent est un bon serviteur et un mauvais maître ».

En qualité d'investisseur, vous devriez d'abord estimer les sommes dont vous disposez avant d'établir votre stratégie de placement.

Vous devrez décider de ce que vous voulez faire avec votre argent et à quel moment vous prévoyez en avoir besoin. Vous devrez aussi vous assurer que vos placements seront gérés judicieusement.

Vos objectifs financiers peuvent être variés. Vous désirez peut-être :

- économiser en vue de l'achat d'une maison dans deux ans ;
- payer la scolarité de vos enfants qui poursuivront des études universitaires dans dix ans ;
- préparer la retraite que vous prendrez d'ici une quinzaine d'années ;
- obtenir un rendement raisonnable pour pouvoir compter sur une source de revenus fiable tout au long de votre retraite.

SITUATION

Édith
pense à sa retraite...

Édith a décidé qu'elle voulait prendre sa retraite à 60 ans. Elle espère qu'elle sera en mesure de vivre à la campagne et de faire un voyage par année.

Elle prévoit que son fils entreprendra ses études universitaires d'ici une douzaine d'années. Elle espère que la vente de son service de traiteur et les revenus générés par ses investissements lui permettront de vivre une retraite confortable.

Édith songe à rencontrer un planificateur financier qui va l'aider à mesurer ses besoins financiers et à explorer les stratégies disponibles.

Il n'y a pas deux investisseurs identiques et aucun produit ou aucune stratégie de placement spécifique ne convient à tous.

Si vous êtes un investisseur relativement jeune et disposez d'un revenu stable, vous pouvez viser la croissance à long terme. Ainsi, vous pouvez placer vos économies dans des titres de participation ou d'organismes de placement collectif.

Les investisseurs qui s'approchent de la retraite devraient être davantage intéressés par des placements qui garantissent la sécurité de leur capital. Les investisseurs retraités pourraient plutôt envisager leurs placements comme une source de revenu régulière et fiable. Si vous avez des obligations familiales, cela devrait influencer les types de placement que vous choisirez.

De combien d'argent disposez-vous maintenant pour investir ? En soustrayant vos dépenses des montants que vous gagnez, vous aurez une idée plus claire de la marge de manœuvre financière que vous possédez, et des sommes que vous êtes en mesure d'épargner.

Si vous avez besoin d'aide pour établir vos revenus et vos dépenses, consultez la brochure *Faites le point sur votre situation financière* qui contient des grilles de calcul que vous pouvez remplir.

Après avoir terminé cet exercice, vous serez prêt pour la prochaine étape : choisir des placements avec lesquels vous êtes à l'aise et qui correspondent à votre profil de risque.

4

CHOISISSEZ VOS PLACEMENTS

SITUATION

Fernand
*investit dans une société
 en commandite...*

Fernand fait confiance à ses capacités d'investisseur. En investissant 50 000 \$ dans des parts d'une société en commandite, il a mis tous ses œufs dans le même panier. De toute façon, selon ses dires, il va « battre le marché ».

Bien qu'elle souhaite que Fernand s'enrichisse, Édith doute du bien-fondé de sa stratégie. Pour son service de traiteur, elle fait des efforts pour diversifier sa clientèle et ses services. Elle estime que cette stratégie devrait s'appliquer aux investissements.

Diversifiez vos placements

La diversification consiste à regrouper des types de placement possédant des caractéristiques différentes.

Parmi ces caractéristiques, on trouve :

- le type de placement – p. ex. une obligation ou une action ;
- l'échéance – p. ex. un CPG d'une durée d'un an ou de cinq ans ;
- l'émetteur du placement – p. ex. un gouvernement ou une société privée ;
- la liquidité du placement – p. ex. une obligation d'épargne ou une part de société en commandite.

Ces placements sont susceptibles de ne pas se comporter de la même façon durant une période donnée. Certains titres prendront de la valeur. D'autres auront des rendements moins intéressants ou perdront même de la valeur.

► UNE DIVERSIFICATION JUDICIEUSE POURRAIT RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION AU RISQUE.

Il peut donc être sage de combiner plusieurs types de placement dans votre portefeuille, par exemple des titres à revenu fixe, des titres de participation et des parts d'OPC.

Cette stratégie permet habituellement de réduire dans le temps la variation du rendement global d'un portefeuille de placements.

Choisissez la bonne répartition d'actifs

Lorsque vous établissez votre stratégie de placement, vous devez décider de la répartition de vos actifs.

La répartition d'actifs représente l'agencement des types de produits financiers dans un portefeuille, par exemple la proportion détenue en actions et en titres à revenu fixe.

► LA RÉPARTITION D'ACTIFS QUI VOUS CONVIENT DÉPEND DE VOS OBJECTIFS DE PLACEMENT.

Le niveau de risque que vous désirez assumer ainsi que le rendement que vous comptez réaliser vous indiqueront la répartition d'actifs de votre portefeuille.

Même si beaucoup d'investisseurs se concentrent sur le rendement de placements spécifiques, on s'entend généralement pour dire que c'est la répartition d'actifs d'un portefeuille qui influe le plus sur les résultats à long terme.

Tenez compte des frais, des charges fiscales et de l'inflation

Les frais

Les **frais** sont un autre élément dont vous devez tenir compte dans le choix de vos placements.

Les coûts d'achat et de vente de certains titres peuvent être élevés, de même que les honoraires des courtiers qui effectuent vos transactions. Tout dépend du type de produit et de service dont vous voulez faire l'acquisition ou que vous utiliserez.

Les charges fiscales

Les **charges fiscales** affectent également le rendement de votre portefeuille, selon la forme sous laquelle se présentent vos revenus.

Vous devriez savoir que :

- les **intérêts** gagnés sur un placement sont généralement traités comme un revenu ordinaire aux fins de l'impôt et sont imposables au même taux que les revenus d'emploi ;
- en général, les **dividendes** qui vous sont versés par une société sont imposables à un taux plus favorable que les intérêts ou d'autres revenus, et peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt ;
- une partie du **gain en capital** sera exclue de votre revenu aux fins de l'impôt. Généralement, vous ne pourrez utiliser les pertes en capital aux fins de l'impôt que pour compenser des gains en capital.

L'inflation

Lorsque vous établirez vos objectifs de placement, n'oubliez pas les effets de l'inflation.

L'inflation correspond à la hausse du niveau moyen des prix des biens et services, hausse qui se répercute sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Une méthode simple pour calculer le taux de rendement réel d'un placement : soustrayez le taux d'inflation du rendement obtenu en pourcentage. Par exemple, si un placement vous a rapporté un rendement annuel de 7% et que le taux d'inflation durant cette période était de 2%, votre rendement réel n'aura été que d'environ 5%.

5

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Si vous êtes en mesure d'appliquer les recommandations suivantes, vous êtes sur la bonne voie.

1. Reconnaissez les limites de vos connaissances.
2. Faites appel à un représentant ou à un conseiller en placement si vous avez besoin d'aide. Assurez-vous qu'il a à la fois les compétences et l'expérience requises, et qu'il est dûment inscrit auprès de l'Autorité. Ne craignez pas de dire non à ses recommandations si vous n'êtes pas sûr qu'elles vous conviennent.
3. Fixez-vous des objectifs clairs et raisonnables en matière de placement avant d'investir.
4. Rappelez-vous que tout placement comporte des risques. Règle générale, plus les profits potentiels sont élevés, plus les risques sont grands.
5. Bien identifier votre tolérance au risque vous aidera à choisir les placements qui vous conviennent.
6. Assurez-vous de comprendre les caractéristiques de vos placements sur les plans du risque, du rendement potentiel et de la liquidité.
7. Méfiez-vous des tuyaux ou des rumeurs pour investir. De plus, investir sur la base d'informations privilégiées est illégal.
8. Méfiez-vous des fraudeurs. À cet effet, vous pouvez consulter notre brochure *Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières*.
9. Diversifiez votre portefeuille pour diminuer le risque global de vos placements.
10. Sélectionnez la répartition d'actifs en fonction de votre profil de risque.
11. Faites vos devoirs. Prenez vous-même des renseignements sur les divers produits financiers dans lesquels vous songez à investir.
12. Rappelez-vous que le passé n'est pas toujours garant du futur en ce qui concerne le rendement d'un placement.

En conclusion

Certaines personnes prennent plus de précautions avant d'acheter un téléviseur que pour investir leurs économies. Or, pour réussir comme investisseur, il faut habituellement y mettre du temps et des efforts.

Les investisseurs ont accès à de nombreuses sources d'information, tels les revues spécialisées en finance et les journaux.

À votre demande, les sociétés émettrices de titres ou les OPC peuvent vous faire parvenir des documents vous expliquant les objectifs et la performance historique de leurs placements⁷.

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les titres qui vous intéressent auprès de la Bourse à laquelle ils sont cotés.

Si vous avez accès à Internet, vous trouverez une quantité innombrable de sites consacrés aux placements et aux diverses formes d'investissement.

Si vous décidez d'entreprendre une démarche de placement en suivant les recommandations d'un courtier ou d'un conseiller, vous devrez prendre le temps nécessaire pour trouver un représentant qui soit en mesure de répondre à vos besoins.

À cet effet, nous vous suggérons de consulter notre brochure *Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières*.

7. La plupart des OPC et des sociétés ouvertes sont tenus de déposer une version électronique de leurs documents d'information sur SEDAR.

**POUR JOINDRE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

À QUÉBEC

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

(418) 525-0337

À MONTRÉAL

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

(514) 395-0337

AILLEURS AU QUÉBEC

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LES CONSOMMATEURS

(418) 525-0311

(514) 395-0311

Numéro sans frais : 1 866 526-0311

Télécopieur : (418) 647-0376

renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

(418) 525-2263

(514) 395-2263

Numéro sans frais : 1 877 395-2263

renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le site Web de l'Autorité
des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca

Des brochures pour vous aider dans vos placements

Faites le point sur votre situation financière

Choisissez les placements qui vous conviennent

Petit lexique des investissements

Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières

Les organismes de placement collectif

Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières

Déchiffrez le prospectus

Les dispenses de prospectus